

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **St Barthélemy de Bellegarde**

Séance du **07 février 2014**

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	09
- votants	09
- absents	01
- exclus	00

L'an deux mille quatorze, le 07 février à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de ~~M.~~ Mme CABIROL Brigitte, Maire..

Etaient présents : MM.

et Mmes. CABIROL Brigitte, Maire; DUFOURGT Christian, BLOEM Josette, Adjoint; COURTY M. Claude; BRASSEIM Isabelle; BLANC Thierry; VERGOTE Fabrice; LATHIERE Patrice; CHARLES Xavier.

Date de convocation :

31 janvier 2014

ABSENTS : M. CLUZEAU Bernard.

Date d'affichage :

31 janvier 2014

~~M.~~ Mme BRASSEIM Isabelle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

REFUS D'EOLIENNES INDUSTRIELLES DANS LA DOUBLE.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets d'éoliennes industrielles sur les différentes communes de la Double, les travaux de prospection de sociétés qui souhaitent installer des parcs éoliens sur des communes qui la compose.

Elle fait part des différents échanges entre élus on non lors de réunions.

Le Conseil Municipal de SAINT-BARTHELEMY DE BELLEGARDE.

CONSIDERANT que l'implantation d'éoliennes présente très peu d'intérêt pour la production d'électricité. La Double n'est pas une zone venteuse.

CONSIDERANT que l'on ne sait pas stocker l'énergie produite et que l'on devrait avant tout résoudre ce problème.

CONSIDERANT que cette production d'électricité est trop largement subventionnée et que se sont les contribuables qui payent.

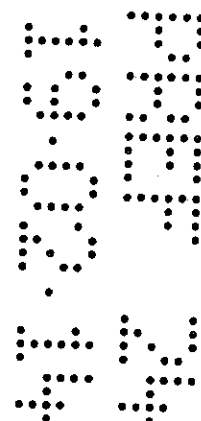
CONSIDERANT que l'Union Européenne remet en cause le prix trop élevé de rachat de l'électricité par EDF et que par conséquent le marché de l'éolien risque d'en pâtir.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de DORDOGNE le 29/02/2014 et publication ou notification du 22/02/2014



Le Maire,

Signature



CONSIDERANT qu'accepter une seule éolienne c'est en autoriser des dizaines.

CONSIDERANT l'impact sur la nature, la faune et la flore lors des travaux puis de l'exploitation : déboisements et débroussaillages des accès et des sites, fondations béton pour les ouvrages, tranchées pour les câbles électriques etc...

CONSIDERANT l'incertitude sur le démantèlement des ouvrages... et le flou sur la responsabilité des communes.

CONSIDERANT l'impact d'éoliennes sur nos paysages, nos milieux naturels, notre environnement en général donc notre cadre de vie.

CONSIDERANT notre DOUBLE comme un espace remarquable.

CONSIDERANT que depuis des années les élus que nous sommes s'emploient à favoriser le tourisme vert dans la DOUBLE.

CONSIDERANT que les élus de la DOUBLE se sentent "trompés" se croyant, à tort, protégés par NATURA 2000 auquel on les a forcés à adhérer depuis plus de 15 ans.

CONSIDERANT les risques que représentent les éoliennes dans la lutte INCENDIE. Interdiction de survol par les avions bombardiers d'eau dans un rayon de 1 km autour de chaque ouvrage.

CONSIDERANT le risque de mise à feu (incendie) lors de l'exploitation du site et de sa surfréquentation des nouvelles voies de dessertes facilement carrossables.

CONSIDERANT que ces risques impliquent des centaines de propriétaires forestiers qui ne sont pas concertés lors des implantations.

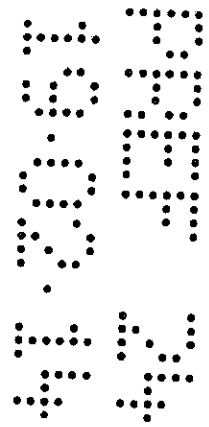
CONSIDERANT que ces éoliennes entravent la libre circulation de tous sur nos territoires.

CONSIDERANT qu'une éolienne peut être construite à 650 m d'une habitation, qu'elle génère du bruit, des infrasons, des lumières (jour et nuit) et une pollution visuelle.

CONSIDERANT qu'en conséquence il y aura des répercussions sur la valeur du foncier et de l'immobilier et que les propriétaires voisins non concertés en feront les frais.

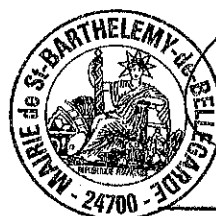
CONSIDERANT les risques d'animosité et de clivage entre les propriétaires signataires de bail et la population, détruisant le lien social.

CONSIDERANT le manque de CONCERTATION avec la nonulation



ACTE RENDU EXECUTOIRE
Dépôt en Préfecture le : 19/02/2014
Notifié le : 22/02/2014

Le Maire,



Cabiof
Signature

et la façon PEU DEMOCRATIQUE des choix de certains.

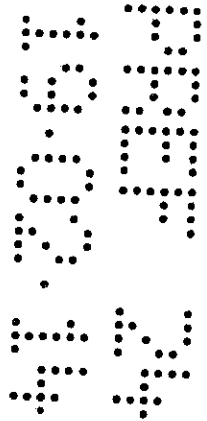
DECLARE son profond attachement à la DOUBLE.

S'OPPOSE, à l'unanimité, à l'implantation d'éoliennes industrielles dans
NOTRE DOUBLE.

Le Maire,



C. Amiel
Signature



ACTE RENDU EXECUTOIRE

Dépôt en Préfecture le : 19/02/2014
Notifié le : 22/02/2014